

SEANCE DU 5 DECEMBRE

L'assemblée a pris une délibération se rapportant au Programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Le Conseil Municipal a confirmé à l'unanimité l'autorisation donnée à M. le maire dans le cadre de la délibération du 10 mars 2017 pour mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires au financement et la réalisation de deux sous-actions relatives respectivement à la rénovation énergétique du groupe scolaire et à l'isolation-étanchéité de la toiture du gymnase.

SEANCE DU 15 DECEMBRE

A l'ordre du Jour du Conseil Municipal de ce 15 décembre 2017 concernant les finances, une décision modificative a d'abord été approuvée.

Une délibération a été prise pour permettre de répercuter la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères ainsi que les frais de gestion y relatifs sur les locataires qui occupent des logements communaux.

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'eau pour la commune de la Chaise-Dieu, la commune est concernée par le passage de canalisations tant sous le domaine public que sous le domaine privé (une parcelle). La signature d'une convention et d'une constitution de servitude ont été autorisées.

Les entreprises ont été retenues pour les marchés : « Travaux de sur-couverture du gymnase et de la salle d'accueil (convention TEPCV) » et « Travaux d'étanchéité et d'isolation de la toiture du groupe scolaire (convention TEPCV) ».

Le marché relatif à la location et la maintenance de deux appareils de reprographie a été déclaré sans suite.

En janvier prochain, un représentant de la commune participera à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial où l'extension de Super U sera abordée. Une délibération de principe du Conseil Municipal a été prise pour que le représentant de la commune prenne position en faveur de ce projet.

Pour les travaux de rénovation thermique de la Grenette, la signature de la convention de mise à disposition d'un coordonnateur de sécurité agréé a été autorisée avec le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal a accepté le legs de Madame Marguerite VALLADE et a sollicité l'évaluation des biens immobiliers auprès de l'étude notariale.

Le Département de la Haute-Loire propose un partenariat concernant l'offre Altibox permettant l'accès pour les usagers à des services numériques. L'assemblée a autorisé la signature de la convention qui permettra la mise en place de ces ressources et outils au sein de la Médiathèque.

La signature de deux avenants dans le cadre des marchés suivants a été autorisée. Pour le marché de l'aménagement du Marchedial, les horaires de la maîtrise d'œuvre ont été revalorisés. Concernant le marché du PLU, un avenant a été demandé pour la modification de coordonnées bancaires et postales de la société retenue.

La création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de première classe a été décidée à compter du 1^{er} janvier 2018.

Dans le cadre de la consultation des électeurs de Pontempeyrat à mettre en place pour la vente de la parcelle AM 243, la liste des électeurs modifiée a été approuvée.

En l'absence de commissions syndicales, le Conseil Municipal est gestionnaire des biens de section. La publication de photographies en lien avec un bien de la section d'Aubissoux a été autorisée.

Enfin le point « Vente d'une partie de la parcelle G 114 » a été reporté à une prochaine séance.

*Laurent MIRMAND
Maire de CRAPONNE-SUR-ARZON*

